Déclaration Préalable de la CGT-CRN au Comité Social Territorial (CST).

Caen, le 2 octobre 2023.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Les élu(e)s de la CGT-CRN s'adressent aux élu(e)s du Conseil Régional de Normandie.

Les décrets de la réforme des retraites sont parus en septembre 2023.
Ils institutionnalisent, par l'acte II « temps libre des français » 2 années en moins.
En effet, depuis 2010 par son acte I, (dont la CGT fait partie des syndicats non signataires ce sont maintenant 4 années en moins de temps libre que doivent subir les salariés et ce, malgré la contestation massive du peuple. Puis en juin, ce sont les émeutes qui en ont ajouté au malaise ambiant de la France.
Aussi, c'est l'augmentation considérable du coût de la vie qui assomme littéralement les citoyens, et bien évidemment les agents de notre collectivité normande.

Ces récents évènement illustrent un décalage de plus en plus grand entre les dirigeants et le peuple de notre beau pays.

Force est de constater que la démocratie ne fonctionne plus !

Ce phénomène s'observe à l'identique dans notre collectivité, nous le développerons dans les lignes qui suivent.

La CGT œuvre avant tout pour le service public et l'intérêt général. Elle n'est pas à la botte de l'administration et reste indépendante de tout appareil politique.

Pour la CGT, c'est le meilleur pour l'agent et le service public qui s'impose.
Nous ne sommes pas dans l'ordre des choix imposés par l'administration et n'acceptons pas que notre sens du service public soit remis en cause par celle-ci.

La CGT fait régulièrement des propositions et des revendications légitimes émanant de la base, c'est-à-dire des agents régionaux et elle a toujours été force de proposition.

Pour exemple, reprenons les propositions de la CGT formulées ces derniers mois :

- Suppression totale de la réfaction du régime indemnitaire rien à ce jour
- Revalorisation de l'IFSE pour des catégories C et B réponse non
- Attribution des titres restaurants pour tous les agents rien à ce jour

- Négociation spécifique sur les jours de pénibilité rien à ce jour
- Versement de l'IFSE aux agents contractuels réponse non
- Indemnité de télétravail réponse non
- Une prise en charge significative de l'employeur sur la mutuelle et la prévoyance. Réponse non.
- De véritables recrutements sur des postes où les besoins sont permanents rien à ce jour
- La reconnaissance des métiers, tant dans les missions que dans les salaires rien à ce jour
- Prime de pouvoir d'achat rien à ce jour

En clair, rien n'est accordé par l'administration régionale !

Face à l'attitude de l'autorité administrative lors des échanges avec la CGT, il est bien évident que nos revendications sont incompatibles avec la politique régionale.

C'est pourquoi nous réaffirmons que ce n'est pas le nombre de réunions qui fait la qualité du dialogue social.
Les groupes de travail correspondent plus à de l'information descendante qu'à de véritables instants de négociations pourtant nécessaires.

Par ailleurs, la CGT, première organisation syndicale des agents régionaux, semble gêner l'administration.
A tel point que l'autorité administrative évoque « un comportement inacceptable de la CGT ».
Nous assumons pleinement notre combat social et nous ne ferons aucune concession sur notre ligne de conduite et notre éthique humaine.

La CGT-CRN a condamné dès 2018 le choix d'une politique d'austérité pour les fonctionnaires, les non-titulaires et les salariés.es de la collectivité en ne signant pas le protocole RH et a confirmé son opposition à la politique menée à plusieurs reprises notamment en ne validant pas les lignes directrices de gestion instaurée par la collectivité
En effet, hormis le volet « discrimination » et le volet « égalité Femme/Homme », la CGT considère que la déclinaison des lignes directrices de gestion sont conditionnées par le dispositif de contractualisation qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement.

À l'ordre du jour de ce CST, il nous est demandé, une fois de plus, un avis sur la perpétuelle réorganisation des services.

La CGT ne cautionnera jamais une réorganisation à la « tête du client ».

Sur la question des réorganisations, nous n'avons toujours pas été destinataire du coût en argent public généré par les nombreux audits mandatés à des cabinets privés.

Les élu.es CGT